

A retenir

Flavescence dorée

Au 31 mars, arrachage de toutes les souches présentant des symptômes en 2017.

STADES PHENOLOGIQUES

Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de « repos d'hiver » (stade 01 ou A ou BBCH 00) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives à « pointe verte de la pousse visible » (stade 05 ou C ou BBCH 09) dans les parcelles précoces en zone précoce.

Dans quelques très rares situations, certaines parcelles très précoces et taillées tôt atteignent le stade « 2-3 feuilles étalées » (stade 09 ou E ou BBCH 12-13).



Directeur de publication

Denis Carretier
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie
BP 22107
31321 Castanet Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation :

Nadine Bals, Laure Bérard-
Delay, Fabrice Guillois,
Emilie Teyssot,
Laure Lagarrigue, Christel
Chevrier

Crédit photos :

Groupe Chambre, Groupe
Guide des Vignobles Rhône
-Méditerranée



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.



Bourgeon dans le coton (stade 03 ou B ou BBCH 05)

EXCORIOSE

Vignoble régional

Symptômes à observer : base des sarments avec des nécroses brunâtres allongées (excoriations) avec parfois des crevasses. Dans certains cas, la base du sarment peut être étranglée. Les yeux de la base ne débourent plus et les sarments seront plus sensibles à la casse par le vent.



Excoriations et pycnides



Excoriation sévère

Aude

Les niveaux de dégâts (symptômes de l'an passé) sont très variables d'une parcelle à l'autre. Si la fréquence de la maladie reste faible sur la majorité des parcelles observées, les intensités peuvent atteindre 90 % des coursons atteints dans certaines situations et notamment sur l'est du département (Basse plaine de l'Aude et Littoral).

Gard

Les observations réalisées ces derniers jours confirment une faible fréquence de la maladie dans la majorité des parcelles. De nombreuses vignes ne présentent aucun symptôme ou en présentent de très rares (moins d'1 courson touché sur 10 souches). Très ponctuellement, il est détecté, sur des parcelles de Grenache et Mourvèdre, des symptômes présents dans toutes les souches.

Hérault

Les observations de symptômes dans les parcelles de référence indiquent une fréquence de ceps atteints allant de 0 à 92 %. Les intensités sont très variables d'une parcelle à l'autre et notamment selon les cépages (de 0 à 56 % de rameaux atteints).

Pyrénées-Orientales

Quelques symptômes sont observés sur les parcelles de suivis avec des intensités faibles.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Eudémis

Vignoble régional

Les capsules dans les pièges doivent être posées, si ce n'est pas déjà fait et le suivi des captures de papillons réalisé.

Gard et Hérault

Le vol de 1^{ère} génération n'a pas encore débuté.

Eulia

Gard

Des captures, à effectif moyen, sont observées depuis 10 jours sur le secteur des Sables et au sud des Costières.

Hérault

Des captures parfois importantes sont notées localement.

FLAVESCENCE DOREE

Vignoble régional

D'ici le 31 mars, il est obligatoire par arrêté national, d'arracher toutes :

- les parcelles atteintes à plus de 20 %,
- les souches qui présentent des symptômes, même partiels, y compris les ceps isolés.

Toutes autres opérations (recépage, taille des rameaux malades) **sont à proscrire** car elles maintiennent la maladie dans le cep. Elles contribuent à entretenir la maladie dans la parcelle et à la disséminer.

Il est de la responsabilité de chaque exploitant d'arracher, si ce n'est pas déjà réalisé, tous les foyers et ceps isolés repérés et marqués durant la campagne 2017.

GEL

Vignoble régional

La vigne devient sensible au gel dès que la température du bourgeon et des organes végétatifs descend en dessous de -2°C .

Méthodes prophylactiques

Les principales méthodes préventives, utiles dans le cas des gelées blanches consistent à :

- éviter le travail du sol et préférer un sol « rassis », « rappuyé »,
- tondre à ras les parcelles enherbées ainsi que les bordures.

RAVAGEURS SECONDAIRES

Escargots

Aude et Hérault

Ils sont observés dans les souches dans quelques parcelles.

Mange-Bourgeons

Aude

Aucun dégât constaté à ce jour.

Sinoxylon ou apate des sarments

Aude

Des symptômes (galeries) sont ponctuellement observés sur les secteurs de la Malepère-Razès et sur le Limouxin. Des adultes de guêpes parasitoïdes (= auxiliaires) sont également observés émergeant des galeries creusées par Sinoxylon sur ces mêmes secteurs.

Hérault

Quelques dégâts sont visibles dans certaines parcelles de la Basse Vallée de l'Hérault.

Pyrénées-Orientales

Des dégâts significatifs sont visibles sur le secteur Salanque (commune de Pia).

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, ADVAH, Ceta du Vidourle, Cave d'Ouveillan, Cofruid'Oc, Dubreucq, Civam bio, CAPL, Ets Perret, Ets Péris, JEEM, Ets Touchat, Fredon LR.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.